



**AUDISOL**

*Le Cabinet de l'Economie Sociale et Solidaire*

**Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes**

inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables et sur la liste des commissaires  
aux comptes de Paris

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE DU 28 NOVEMBRE 2022 SUR L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2022**

***Association LA CAMILLIENNE***

***12 rue des Meuniers***

***75012 PARIS***

**Association LA CAMILLIENNE**

**12 rue des Meuniers - 75012 PARIS**

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2022

**Assemblée Générale du 28 novembre 2022 sur l'exercice clos au 30 juin 2022**

Mesdames, Messieurs les Membres,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

**1-Description**

Refacturation de la quote-part des charges communes (Part-Maison) selon les clés de répartition mises en place.



## Administrateurs concernés

L'ensemble des administrateurs est concerné, les deux associations ayant les mêmes administrateurs.

- Philippe LACHAUD
- Louise-Marie REMOUIT
- Yvon GALLENE
- Stéphanie AUMONT
- Jean-Marc COLIN DE VERDIERE
- Arnaud DUBAN
- Vincent LYAUTEY
- Jean PERRAUDEAU
- Bruno PARNAUDEAU

## Modalités

Il est constaté dans vos comptes 2021-2022 un produit de 149 989 € au titre des charges communes (« Part-Maison ») :

Qui se décompose en :

- 32.573 € de dépenses relatives aux locaux
- 20.007 € de Frais Généraux de fonctionnement
- 97.409 € de Charges de Personnel(s).

Paris, le 22 novembre 2022

Commissaire aux comptes,

**AudiSol**

**Delphine LUBRANI**

